

DECISION N° 137 /MINSEP/COCAN 20-21/P DU 14 SEPT 2019  
Constatant la composition du COCAN pour le CHAN-TOTAL 2020.

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE,  
Président du Comité d'Organisation Local du Championnat d'Afrique des Nations de Football  
« CHAN TOTAL 2020 » et de la Coupe d'Afrique des Nations de Football  
« CAN TOTAL 2021 » (COCAN 20-21),

- Vu** la Constitution ;  
**Vu** la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
**Vu** la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;  
**Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018  
**Vu** le décret n° 2012/436 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;  
**Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
**Vu** le décret n°2019/295 du 04 juin 2019 portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Organisation Local du Championnat d'Afrique des Nations de Football « CHAN TOTAL 2020 » et de la Coupe d'Afrique des Nations de Football « CAN TOTAL 2021 » ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- En application de l'article 3 du décret n°2019/295 du 04 juin 2019 susvisé, la composition du Comité d'organisation local du Championnat d'Afrique des Nations de Football (CHAN-TOTAL 2020) est constatée ainsi qu'il suit :

- **Président** : le Ministre des Sports et de l'Education Physique ;
- **Vice-Président** : M. Seidou MBOMBO NJOYA, Président de la FECAFOOT ;
- **Conseiller Spécial** : M. Issa HAYATOU, PCA de l'ANAFoot, ancien Président de la CAF ;
- **Membres** :
  - Le représentant de la CAF ;
  - M. Aboubakar ALIM KONATE, 1<sup>er</sup> Vice-président de la FECAFOOT ;
  - M. OSIH Joshua NAMBANGUI, 2<sup>ème</sup> Vice-président de la FECAFOOT ;
  - Col. AKINI Benoit Raoul, membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;
  - M. BENGHA Zachée Robert Théophile, Secrétaire Général du MINSEP ;
  - M. DISSAKE MBARGA Michel, Inspecteur Général des Services du MINSEP ;
  - M. ETOGO Jean Claude, représentant du Comité Interministériel de Préparation des CAN (COMIP-CAN) ;
  - M. EWANE François Félix, représentant du COMIP-CAN.
- **Rapporteur** : Dr NHANACK TONYE David, Directeur du Tournoi du CHAN-TOTAL 2020.

**ARTICLE 2.-** Les présidents des différentes Commissions techniques spécialisées ainsi que les présidents des Comités de sites du CHAN-TOTAL 2020 sont membres du COCAN.

**ARTICLE 3.-** Les intéressés auront droit aux avantages prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4.-** La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./-

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE,  
PRÉSIDENT DU « COCAN 20-21 »



**Narcisse MOUELLE KOMBI**